

AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal 

ENTRÉE EN VIGUEUR

ORDONNANCE

NUMÉRO OCA16-(C-4.1)-001

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 8 mars 2016, le conseil d'arrondissement a adopté l'ordonnance suivante intitulée :

ORDONNANCE

NUMÉRO OCA16-(C-4.1)-001

Cette ordonnance vise l'installation d'une signalisation délimitant une zone de stationnement réservée, en tout temps, pour personnes handicapées, sur une distance de 7 mètres vers le nord, à 94 mètres au nord de la 3^e rue, près du 12651, avenue Simon-Saladin, district de La Pointe-aux-Prairies.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cette ordonnance dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 15 mars 2016.

Le secrétaire d'arrondissement
M^e Alain Roy, LL.M., O.M.A.

Cet avis et cette ordonnance peuvent également être consultés sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat